



Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2007
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Septième session

New York, 16-27 avril 2007

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Document de travail présenté par le grand groupe des femmes**

Résumé

La faible participation des femmes à la prise des décisions et à la gouvernance dans le domaine de la gestion forestière est une source de vive préoccupation pour le grand groupe des femmes. Les femmes se heurtent à de nombreux obstacles et difficultés, notamment la dégradation de l'environnement et la pauvreté; la méconnaissance de la part des décideurs et des administrateurs de la manière dont les inégalités entre les sexes influent sur la gestion forestière; le petit nombre de femmes occupant des postes de décision; l'application limitée des politiques et de la législation relatives à l'égalité entre les sexes et à l'intégration des femmes; et l'insuffisance de personnel féminin, de mentors et de réseaux de femmes dans les institutions forestières. Tous ceux qui s'occupent de la gestion durable des forêts doivent déployer des efforts stratégiques concertés et démontrer une plus grande volonté d'agir pour renforcer le rôle des femmes dans l'élaboration et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant relatif à tous les types de forêts, élaboré sous les auspices du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Afin de promouvoir la prise de décisions axées sur l'action pour l'instrument juridiquement non contraignant jusqu'en 2015, le grand groupe des femmes propose des mesures et des activités spécifiques en tant que domaines d'intervention prioritaires, telles que des initiatives en matière de recherche, formation, sensibilisation et contributions à l'élaboration de politiques pour la prise en compte systématique des différences de sexe, des projets pilotes démontrant la collaboration entre les gouvernements et le grand groupe des femmes, et des présentations dans les médias qui mettent en vedette les initiatives concluantes.

* E/CN.18/2007/2.

** Présenté par le Network for Women in Natural Resources Management.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. Obstacles et difficultés	5-13	4
III. Plans et actions proposées	14-25	6
IV. Recommandations générales concernant les femmes et la gestion durable des forêts	26	9

I. Introduction

1. En réaction à l'instrument juridiquement non contraignant examiné par les États Membres, et à l'appui des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, le grand groupe des femmes tient à réitérer que ces buts et objectifs ne peuvent être atteints sans la participation active des femmes, y compris au niveau de la prise de décisions. En tant que groupe, les femmes font partie intégrante de la mise en œuvre et leur participation au processus est nécessaire pour assurer la maîtrise des résultats et une action efficace; les femmes chefs de file ont un rôle de premier plan à jouer pour définir les priorités des initiatives futures. Comme l'a souligné M^{me} Daniela Simioni, du Cabinet du Secrétaire général, à la réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée qui s'est tenue à New York en décembre 2006, tout nouvel instrument international relatif à la gestion durable des forêts devrait envisager la problématique de l'égalité des sexes, du point de vue des besoins des ménages en bois de chauffage, des perspectives d'emploi et de revenu ouvertes aux femmes et de leur participation au reboisement et à d'autres activités de conservation.

2. Au cours des dernières années, le grand groupe des femmes a défini des domaines d'action prioritaires et formulé des buts et objectifs réalisables dans les documents de synthèse présentés aux troisième, quatrième et cinquième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts. En prévision de la septième session, il a recueilli les vues des femmes participant à des activités forestières aux niveaux local, national et international en leur posant une liste de questions sur les obstacles et les possibilités. Compte tenu des réponses fournies par l'organisation Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management, l'Union mondiale pour la nature (Afrique de l'Est), le Groupe sur le traitement équitable des sexes dans la recherche forestière de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, le Centre pour la recherche forestière internationale et les femmes au Népal et en Afrique du Sud, le grand groupe des femmes tient à souligner de nouveau qu'il est essentiel que les femmes contribuent à la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, à l'application de diverses résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que des quatre objectifs d'ensemble convenus et négociés lors de la sixième session du Forum.

3. À ce jour, le grand groupe des femmes a réussi à faire en sorte que les données d'expérience et les préoccupations des femmes soient exprimées et présentées aux différentes sessions du Forum et aux réunions d'experts en vue de sensibiliser davantage aux obstacles auxquels se heurtent les femmes qui dépendent de la forêt, les élèves du domaine de la foresterie et les membres des communautés qui dépendent de la forêt, et en vue de présenter les initiatives réussies qui ont permis de réaliser une gestion durable des forêts et de renforcer le pouvoir d'action des femmes. Tous montrent qu'il est nécessaire de modifier la structure des organisations s'occupant de foresterie pour parvenir à l'égalité des sexes.

4. En particulier, le grand groupe des femmes estime que le niveau actuel de participation des femmes à la prise de décisions et à la gouvernance dans le domaine de la gestion des forêts est très préoccupant, et souhaite que les gouvernements, les membres du Partenariat sur les forêts, les réseaux régionaux et sous-régionaux, et

les accords, instruments et processus pertinents en matière d'environnement, ainsi que les organes des Nations Unies compétents en la matière, fassent davantage et de manière concertée pour renforcer le rôle des femmes dans ces processus. La participation des femmes est indispensable pour que les travaux de la septième session du Forum tiennent compte de leurs perspectives et de leurs préoccupations.

II. Obstacles et difficultés

5. Les obstacles et difficultés qui empêchent les femmes de prendre part à la gestion durable des forêts ont été déterminés à partir des réponses fournies aux questions ci-après : a) quelle est la situation dans votre pays en ce qui concerne l'égalité des sexes dans la gestion forestière? Les femmes sont-elles bien représentées aux postes de décision des groupes forestiers communautaires et des institutions forestières? Ont-elles une influence sur les politiques ayant trait aux forêts? et b) quels sont les obstacles qui empêchent les femmes de participer à la gestion des forêts aux niveaux communautaire et institutionnel?

A. Dégradation de l'environnement et pauvreté

6. La dégradation et la pollution persistantes de l'environnement sont très lourdes de conséquences sur les moyens de subsistance des communautés, notamment des femmes autochtones et des femmes pauvres. L'inégalité entre les sexes, la dégradation de l'environnement, les problèmes de santé et la pauvreté s'aggravent mutuellement. Les mesures de protection et de conservation des forêts viennent souvent s'ajouter aux difficultés qu'éprouvent les femmes pauvres en les privant de l'accès aux produits forestiers qui leur sont nécessaires comme source d'énergie, d'alimentation, de médicaments, d'aliments pour le bétail, etc., sans rien leur offrir en contrepartie pour subvenir aux besoins vitaux de leurs familles, perpétuant ainsi le cycle de pauvreté dans lequel elles sont enfermées.

B. Méconnaissance

7. La manière dont les inégalités entre les sexes influent sur la gestion des forêts est mal appréciée; même si de nombreuses recommandations générales reconnaissent le lien qui existe entre la problématique hommes-femmes et l'écologie, les organismes de développement et les services publics ont souvent tendance à faire abstraction du rôle des femmes dans l'exploitation des forêts et de ses effets sur l'atténuation de la pauvreté et la viabilité écologique.

C. Faible participation des femmes à la prise des décisions

8. Il y a encore très peu de femmes occupant des postes de direction au sein des institutions forestières, notamment au niveau international; d'autre part, leur absence des processus de décisions ayant trait à la gouvernance des ressources forestières a aggravé la pauvreté et les difficultés des femmes qui ont peu d'options en termes de consommation. Les femmes qui sont promues à des postes de responsabilité sont souvent tenues à l'écart par les hommes, ce qui les incite souvent à quitter le secteur forestier.

D. Politiques et législation relatives à l'égalité des sexes et à l'intégration des femmes

9. En dépit des progrès réalisés ces 20 dernières années sur le plan des politiques relatives à l'égalité des sexes, les efforts d'application ont fait défaut. Les femmes n'influencent vraiment les politiques que si leur participation et leurs vues sont activement sollicitées par les dirigeants. C'est souvent le cas pour l'élaboration de la politique des pouvoirs publics lorsque les ressources humaines et financières le permettent, mais en général il n'est pas systématiquement ni dûment tenu compte de la problématique hommes-femmes. On note une grave absence d'engagement politique des autorités forestières à suivre et évaluer la mise en œuvre de mesures adaptées aux besoins des femmes, problème particulièrement préoccupant du fait que les mesures correctives ne tiennent pas suffisamment compte des rôles respectifs des hommes et des femmes.

E. Insuffisance de personnel, de mentors et de réseaux

10. Dans la plupart des pays, le nombre de femmes dans les institutions forestières est encore très faible. Il y a de nombreuses raisons sociales et culturelles à cela et certains gouvernements tentent de contrer ces motifs culturels et économiques en faisant preuve d'innovation dans les procédures de recrutement, d'embauche et de conservation du personnel. Toujours est-il que, dans ces organisations, les femmes sont souvent marginalisées et privées de l'appui des réseaux et des mentors qui pourraient les aider à renforcer leurs compétences et leur influence.

11. Les principaux obstacles et difficultés auxquels est confronté le grand groupe des femmes sont les suivants :

- a) Un engagement insuffisant des institutions et des organismes donateurs ayant un lien avec l'environnement envers les questions d'égalité entre les sexes;
- b) Des données et des indicateurs inadaptés pour pouvoir prendre en compte les spécificités des deux sexes dans les politiques et programmes de foresterie;
- c) Le nombre insuffisant de femmes au sein des institutions forestières pour représenter les intérêts des femmes dans les processus mondiaux;
- d) Le manque de capacités des institutions forestières pour formuler des stratégies soucieuses de l'égalité des sexes.

12. Compte tenu de ces obstacles et difficultés, le grand groupe des femmes propose de mener une action concertée aux niveaux national, régional et international dans les domaines suivants :

- a) Politique et législation;
- b) Renforcement des capacités de prise en compte systématique des différences de sexe;
- c) Activités de développement durable pour les femmes dans le cadre de la gestion forestière;
- d) Recherche;
- e) Restructuration;

- f) Coopération forestière internationale basée sur les droits des femmes;
- g) Recrutement de femmes au sein des institutions forestières internationales.

13. La prochaine phase d'examen du projet d'instrument juridiquement non contraignant devra consacrer davantage d'attention et de ressources aux questions d'égalité des sexes et aux besoins et contributions des femmes dans le cadre de la gestion durable des forêts, de la lutte contre la pauvreté et autres domaines connexes tels que la santé afin que ces changements puissent être mis en œuvre. À cette fin, le grand groupe des femmes offre la coopération, les compétences, le savoir et les réseaux de femmes à travers le monde afin de forger de nouvelles voies qui associent les femmes en tant que partenaires égales dans la gestion durable des forêts.

III. Plans et actions proposées

14. Afin de promouvoir la prise de décisions axées sur l'action pour l'instrument juridiquement non contraignant jusqu'en 2015, le grand groupe des femmes propose ci-après des mesures et des activités en tant que domaines d'intervention prioritaires, basées sur les réponses aux deux questions posées aux femmes dans le secteur forestier : a) Dans quelle mesure les obstacles peuvent-ils être surmontés en faisant une plus large place aux femmes et en insistant sur l'égalité des sexes au sein des institutions et dans la mise en œuvre? et b) Comment faire en sorte que les institutions forestières adoptent des pratiques équitables, compte tenu des aspects structurels et culturels?

A. La recherche pour le changement

15. Une réunion récente de femmes professionnelles de la foresterie participant au groupe de travail de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) sur l'égalité des sexes et la recherche forestière a approuvé un plan visant à aider l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à étendre à d'autres régions, notamment l'Afrique anglophone et francophone et l'Asie, la recherche qu'elle a déjà effectuée en Europe et en Amérique du Nord sur la question de l'égalité des sexes et de la recherche forestière¹. Ce groupe a proposé un projet qui vise à analyser les lacunes actuelles du savoir et de l'information sur les rôles, les responsabilités, l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci en fonction des sexes, les défis et les possibilités au sein de certaines communautés et organisations professionnelles dans les forêts tropicales d'Asie et d'Afrique; a proposé des mesures visant à promouvoir le développement qui prend en compte les différences de sexe au sein de certaines communautés; et a étayé par des documents les « pratiques optimales » ou les cas réussis de promotion de programmes de foresterie tenant compte des questions d'égalité des sexes. En rapport avec la profession forestière, l'étude mettra également en évidence les lacunes actuelles de savoir et d'information concernant la représentation des hommes et des femmes dans les institutions forestières de certains pays d'Asie et d'Afrique, analysera les principaux défis posés par la situation actuelle, recommandera des mesures pour

¹ *Time for action: Changing the gender situation in forestry*, FAO (Rome, 2006).

améliorer l'équilibre entre les sexes et diffusera l'information. Elle permettra notamment de formuler des recommandations précises pour accroître la participation des femmes à la gestion des forêts et aux programmes de réduction de la pauvreté, et d'élaborer un cadre pour la création de réseaux de femmes dans le domaine de la forêt aux niveaux local, régional, national et international.

16. Des ressources limitées ont été fournies aux coordonnateurs au Cameroun et au Ghana pour mener à bien le projet de recherche consacré à l'« Intégration de la parité des sexes dans la foresterie en Afrique », lancé conjointement par la FAO, l'IUFRO et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) dans 10 pays (Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Zambie). Des fonds supplémentaires sont nécessaires à ce stade pour achever les travaux en Asie et organiser une réunion internationale de manière à diffuser les résultats et les recommandations.

17. Le grand groupe des femmes collaborera avec ces organisations et des particuliers afin de faire participer son réseau de femmes professionnelles de la forêt, et portera les résultats de la recherche à l'attention des États membres du Forum lors de la session de 2007 ou de 2008, ou en marge de ces sessions.

B. Coordination de divers événements en marge d'initiatives menées par les gouvernements, de réunions régionales et de sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts

18. Le grand groupe des femmes coordonnera diverses réunions et divers événements en marge d'initiatives menées par les gouvernements, et de réunions régionales et de sessions du Forum, en coordination avec d'autres grands groupes et en collaboration avec les organisations régionales qui se consacrent aux questions d'égalité des sexes et de foresterie telles que le CIFOR, l'IUFRO, le Forum africain sur la foresterie, les partenaires de l'organisation Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management (WOCAN) et autres. Ces réunions et manifestations mettront l'accent sur la sensibilisation aux questions touchant les femmes et l'égalité des sexes ainsi que sur l'examen des moyens de tenir compte de ces questions dans les objectifs de l'instrument juridiquement non contraignant.

C. Coordination de la participation des femmes au Congrès forestier mondial

19. Le grand groupe des femmes et le groupe de travail de l'IUFRO sur l'égalité des sexes et la recherche forestière ont proposé aux organisateurs de la FAO les thèmes « Égalité des sexes et forêts » ou « Femmes, hommes et moyens forestiers de subsistance » pour le XIII^e Congrès forestier mondial qui doit se tenir en 2009 à Buenos Aires. Le grand groupe des femmes assurera le maximum de participation des femmes à cet événement; des contributions financières des États membres et des partenaires stratégiques sont nécessaires à cette fin.

D. Coordination des activités concernant les femmes et la gestion durable des forêts dans le cadre de la Commission du développement durable

20. La Commission du développement durable examinera la question de la gestion et de la biodiversité des forêts, en 2012 et 2013, notamment sous les angles de l'éradication de la pauvreté et de l'égalité des sexes. Le grand groupe des femmes prendra à partir de 2010 des mesures afin d'assurer la participation maximale des femmes et leur permettre de faire entendre leur voix; des contributions financières des États membres et des partenaires stratégiques sont nécessaires à cette fin.

E. Apport de compétences en tant que grand groupe membre du Comité d'experts

21. Comme il a été proposé à la réunion du groupe d'experts en décembre 2006, le groupe des femmes peut apporter ses compétences afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant.

F. Renforcement de la collaboration et du partenariat entre le secteur public et la société civile en vue d'intégrer les questions d'égalité des sexes dans les programmes forestiers de certains pays

22. Certains pays, comme le Népal, ont obtenu des résultats exemplaires dans la mise en œuvre de projets grâce à la collaboration effective entre organisations non gouvernementales (ONG) et organismes publics en vue de réaliser le maximum de participation des femmes et d'autres groupes défavorisés d'utilisateurs de la forêt aux programmes nationaux de mise en valeur des forêts. Le Ministère népalais de la conservation des forêts et des sols a collaboré avec une ONG nationale spécialiste des questions d'égalité des sexes et de mise en valeur des forêts pour former et encadrer des femmes rurales et des femmes professionnelles afin qu'elles animent des groupes et des points focaux chargés des questions d'égalité des sexes au sein des services de l'élevage et de la foresterie de façon à combler l'écart entre les sexes. Il en est résulté une réorientation de la politique amenant le Ministère à élaborer une stratégie nationale pour les plans d'action sur l'intégration des questions d'égalité des sexes jusqu'en 2015.

23. Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management propose de tirer parti de cet effort et de renforcer les liens avec le Ministère népalais de la conservation des forêts et des sols en établissant une relation formelle pendant au moins trois ans, en vue d'évaluer l'efficacité de la stratégie de partenariat ONG/Gouvernement; d'identifier les lacunes dans l'action menée par le Ministère en matière d'intégration des questions d'égalité des sexes dans les programmes et les questions d'organisation; et de formuler des recommandations.

24. Ce partenariat aboutirait à un exposé multimédia mettant en lumière la valeur ajoutée de l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les activités de gestion durable des forêts menées par les services forestiers de l'État et les

organismes apparentés. Cet exposé serait présenté lors d'une session du Forum, et le texte serait distribué aux États membres du Forum sous la forme d'un CD-ROM.

25. Des partenariats similaires entre le grand groupe des femmes et les gouvernements d'Afrique du Sud et des Philippines font actuellement l'objet d'échanges de vues.

IV. Recommandations générales concernant les femmes et la gestion durable des forêts

26. En plus de ce qui est prévu pour l'application de l'instrument juridiquement non contraignant, le grand groupe des femmes voudrait formuler les recommandations générales ci-après :

a) **Renforcement des capacités pour permettre aux femmes de jouer un rôle de chef de file à tous les niveaux de la communauté et à tous les niveaux professionnels;**

b) **Mise en place d'approches multisectorielles pour répondre aux besoins des femmes;**

c) **Renforcement des compétences en matière d'intégration des questions d'égalité des sexes de toutes les institutions intervenant dans le domaine de la forêt, notamment les universités, les organisations internationales, et les services nationaux et ministères chargés des forêts;**

d) **Réalisation de projets pilotes et d'études de cas pour mettre en évidence les effets positifs de la participation des femmes à des projets de gestion durable des forêts s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté;**

e) **Affectation de ressources au renforcement des compétences des femmes. Les programmes dans ce domaine souffrent actuellement d'un très grave manque de ressources;**

f) **Mise en place d'un groupe d'appui à la promotion de l'égalité des sexes auprès du grand groupe des femmes, afin de fournir aux États membres un appui technique en matière d'intégration des questions d'égalité des sexes dans la foresterie;**

g) **Inscription au budget du Secrétariat de postes de dépense consacrés spécifiquement à l'égalité des sexes et à la participation des femmes, pour que les directives générales soient appliquées;**

h) **Établissement de partenariats entre les gouvernements et la société civile ainsi qu'avec les organisations régionales et mondiales spécialistes de la promotion de l'égalité des sexes, de manière à mettre en œuvre les initiatives de gestion durable des forêts qui tiennent compte des questions d'égalité des sexes. D'autres projets pilotes et études de cas sont nécessaires pour mettre en évidence les effets positifs de la participation des femmes à des projets de gestion durable des forêts s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.**